



LA COURTE ÉCHELLE

Règles de bonne conduite 2026 - 2027

- Les cours auront lieu de fin septembre 2026 à la mi-juin 2027
- Les cours sont assurés par des BÉNÉVOLES, de ce fait il est possible qu'ils aient besoin de s'absenter. Dans la mesure du possible les cours sont rattrapés mais il peut arriver que ce ne soit pas le cas :
 - * Problème de disponibilités du bénévole
 - * Problème de disponibilités de l'élève
 - * Problème de salle
 - * Sauf cas exceptionnel, il n'y a pas de contrepartie financière
- En cas d'absence de leur enfant, les parents doivent prévenir le bénévole (dont ils ont reçu les coordonnées par mail) **et non le secrétariat** et dans la mesure du possible 24h à l'avance
- Les élèves doivent avoir un comportement respectueux envers le bénévole, être ponctuels et assidus, avoir une tenue vestimentaire correcte et décente.
- Il est souhaitable que l'élève communique au bénévole les sujets qui devront être abordés pendant l'heure de soutien, si possible 1 à 2 jours avant le cours.
- Les parents sont les bienvenus lors du 1^{er} cours de l'élève pour rencontrer le bénévole s'ils le souhaitent.

Le reste de l'année, il sera préférable de laisser les enfants en bas de l'immeuble, sauf si les parents souhaitent s'entretenir avec le bénévole.

Seuls les parents des élèves du primaire, compte tenu du jeune âge des enfants, seront autorisés à les accompagner à chaque cours.